



Le 22 décembre 2020

Aux autorités gouvernementales locales :

Conformément à l'amendement au Règlement de l'Ontario 82/20 publié par le Gouvernement de l'Ontario le 21 décembre, les magasins corporatifs du réseau Lowe's Canada exploités sous les enseignes Lowe's et RONA peuvent continuer d'effectuer des ventes au détail au public par le biais de leur service de ramassage à l'auto sans contact ou des options de livraison sans contact offertes à leur clientèle.

Notre objectif est de continuer de servir nos clients en leur offrant les produits dont ils ont besoin pour entretenir leur domicile (p. ex., électroménagers, produits de plomberie, produits nettoyants, piles et batteries) et de remplir notre mission à titre d'entreprise citoyenne responsable.

La présente lettre est fournie par Lowe's Canada pour confirmer que le fournisseur qui détient ce document est un fournisseur de Lowe's Canada. Par conséquent, nous avons besoin que ce fournisseur continue d'approvisionner nos centres de distribution et magasins, ainsi qu'il soit autorisé à se déplacer et à visiter les établissements de Lowe's Canada pour continuer de répondre aux besoins de nos communautés.

Si vous avez des questions ou avez besoin de vérifier l'authenticité de la présente lettre, vous pouvez communiquer avec moi en composant le 514-975-5920. Vous pouvez aussi communiquer avec Marc Gingras, vice-président de la mise en marché, en composant le 514-386-9154, ou avec Gregor Stuart, vice-président principal de la chaîne d'approvisionnement, en composant le 416-801-5111.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J-S Lamoureux".

Jean-Sébastien Lamoureux  
Vice-président principal, Affaires publiques, protection des actifs et développement durable  
Lowe's Canada